

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Mairie de Cabourg 14390

Enquête publique

du lundi 3 mai 2021 - 9 h
au mercredi 2 juin 2021 - 16h30

Projet d'extension du cimetière

Document n° 2

Conclusions et avis motivés
du Commissaire Enquêteur

Commissaire Enquêteur :

Claude MADELAINE
1 Rue Guillaume Apollinaire
14280 SAINT-CONTEST

SOMMAIRE

1. Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur
 - 1.1 Cadre juridique
 - 1.2 Généralités
 - 1.3 Rappel sur le présent projet soumis à enquête publique

2. Avis du Commissaire Enquêteur

Caen, le 01 juillet 2021

1. Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur

1.1 Cadre juridique du projet

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 à L.2213-6 ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2018 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 novembre 2020, régularisant l'emprise du projet du cimetière ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2021, validant la procédure d'enquête publique sur la parcelle AT.261 ;

VU la décision en date du 22 mars 2021 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Caen, désignant Monsieur Claude MADELAINE en qualité de Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le projet d'extension du cimetière se situe dans une commune urbaine de plus de 2.000 habitants et à moins de 35 mètres des habitations,

Considérant qu'il convient d'accroître la capacité du cimetière pour répondre aux besoins d'inhumations,

Considérant qu'il convient de soumettre ladite procédure à une enquête publique, afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse prendre sa décision.

1.2 Généralités

Au regard des disponibilités actuelles et du nombre de décès et d'inhumations ces dernières années,

l'extension de la capacité d'accueil de concessions apparaît aujourd'hui nécessaire et urgente.

1.3 Rappel sur le présent projet soumis à enquête publique

Le choix de la ville s'est porté sur la parcelle AT 261 ; elle se situe en continuité ouest du cimetière communal de la ville de Cabourg, implanté au sud de l'agglomération. La parcelle AT 261, d'une superficie de 2.297 m², s'inscrit dans un contexte urbain constitué d'un quartier d'habitat pavillonnaire.

Elle est accessible depuis la rue de l'ancienne mairie et était occupée jusqu'au début 2021 par un hangar de stockage.

Elle s'ouvre largement au nord sur la rue de l'ancienne mairie où se situe le parking du cimetière ; elle est délimitée à l'ouest, pour partie, par la rue de la bergerie ; cette limite, ainsi que le sud, étant également constituée par les clôtures des fonds de jardins des propriétés riveraines.

A l'est, elle est délimitée par le mur de clôture du cimetière existant, sa connexion entre ce dernier et la parcelle AT 340, également objet du projet d'extension, se situant à son angle sud-est.

L'extension offrira la possibilité de créer :

- 165 sépultures sous forme de caveaux (parcelle AT 261)
- 1 ossuaire (parcelle AT 261)
- 67 cavurnes (parcelle AT 340)

2. Avis du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur constate que :

- l'enquête s'est déroulée dans les conditions réglementaires fixées par le code de l'environnement,
- comme précisé dans la première partie du rapport, le dossier d'enquête a respecté la composition et le contenu prévus par ces textes,
- l'insertion des avis d'enquête dans la presse locale a respecté les délais légaux, ainsi que les affichages,
- la consultation du dossier a pu se faire dans de bonnes conditions, tant dans sa formule papier que électronique, à la mairie et par internet.

Le Commissaire Enquêteur estime que :

- ce projet présente de nombreux intérêts, lui permettant d'être qualifié de projet d'intérêt général pour les habitants de Cabourg.

Les cimetières sont des biens publics, leur aménagement est indispensable à l'exécution d'une mission dévolue aux communes depuis plus de deux siècles ; l'intérêt pour la

santé publique, l'aménagement d'un cimetière dans de bonnes conditions est indispensable au maintien de la santé des habitants.

- le choix du terrain est pertinent : sa situation dans la continuité géographique du site actuel est un atout majeur ; la proximité de l'ancien cimetière conserve au lieu son caractère de mémoire et de recueillement,
- l'environnement est cohérent avec le projet, lieu facilement accessible soit à pied soit en voiture, l'offre de stationnement rue de l'ancienne mairie correspond aux besoins,
- ce projet est compatible avec le Plan Local d'Urbanisme en vigueur - Zone U.C,
- la parcelle a fait l'objet de relevés pédologiques (profils à la tarière à main) et d'une analyse de la végétation ; le site se caractérise par des sols perturbés, remaniés, et sols d'apports (sable, graviers) ; les profils observés ne révèlent pas de zones humides sur cette parcelle AT 261.
- ce projet a un coût maîtrisé ; le coût prévisionnel des travaux est de 384.642 € ; cela comprend les travaux de voiries et de réseaux, les aménagements paysagers, maçonneries, serrurerie.

En conséquence, au vu de son rapport et des constatations, le Commissaire Enquêteur émet un avis favorable au projet d'extension du cimetière de la ville de Cabourg,

Avec une recommandation :

Que la haie de charmille soit prolongée le long de la propriété de Madame CHARPILLON, à la rue de la bergerie, afin de réduire la « nuisance visuelle »

Fait à Saint-Contest, le 01 juillet 2021



Le Commissaire Enquêteur
Claude MADELAINE